

Le trente juillet deux mil neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt deux juillet deux mil neuf s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de Jean-Claude TALARMAIN pouvoir à Jean LAOT.

Madame LANDURE Marie-Claire a été nommée secrétaire de séance.

0.5.09 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 MAI 2009

Le compte rendu de la réunion du 14 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

1.5.09 ECO FAUR 2009 – TRAIT D'UNION

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente Madame Stéphanie CARIOU de l'atelier de l'Ile qui a accompagné la municipalité tout au long de l'élaboration du projet Eco Faur.

Celle-ci présente la démarche et le projet d'aménagement du bourg de PLOUGUIN et en particulier le travail mené sur la route départementale 26 afin d'en faire un Trait d'Union entre les parties sud et nord du bourg.

Objectifs de la démarche :

- α) sécuriser l'ensemble des voies de circulation dans l'agglomération (RD n°26 et voies communales);
- β) faciliter les traversées de la RD n°26 afin d'améliorer les liaisons de part et d'autre de celle-ci;
- χ) marquer fortement et mettre en valeur les entrées d'agglomération (problèmes d'identification en matière de signalisation, implantation des limites communales);
- δ) assurer les liaisons inter-quartiers et dans le centre-bourg pour les piétons (quartiers existants et futurs quartiers);
- ε) favoriser les déplacements alternatifs (créer des pistes ou des bandes cyclables en direction des communes voisines) et développer l'utilisation des transports en commun (aire de covoiturage, gare routière...).

Historique de la démarche :

- 1) Réunion du groupe de travail les 12 mars, 23 mars, 9 avril, 7 mai, 15 juin et 30 juin, plus plusieurs visite de terrain avec le cabinet de l'Ile.
- 2) Publication dans le mouez ar vro

- 3) Permanences des 1ers samedis matin des mois d'avril, mai et juin
- 4) Mise à disposition du public des documents au fur et à mesure de leurs publications
- 5) Mise à disposition d'un cahier pour recueillir les avis de la population (11 avis)
- 6) Réunion avec les riverains de la RD 26 le 12 mai
- 7) Mise en place d'une exposition en mairie du 15 au 30 juillet

Coût du programme :

	Prix € H.T	Prix € T.T.C.
Giratoire du LEZ	171 995.00	205 706.62
Rue de BREST	151 569.00	181 276.52
Place Eugène FOREST	251 755.50	301 099.58
Rue Paotr Tréouré 1	121 130.00	144 871.48
Rue Paotr Tréouré 2	9 760.00	11 672.96
Total aménagements	706 209.50	844 627.16
Enfouissement des réseaux	120 000.00	120 000.00
Total opération	826 209.50	964 627.16

Vu l'importance de l'estimation et son impact sur les finances communales, il sera recherché une optimisation lors de la phase projet.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce projet

ENGAGE la collectivité à réaliser les travaux de ce projet qui fera l'objet d'une demande auprès du Conseil Régional dans le cadre de sa procédure ECO FAUR

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ce projet et aux demandes de subventions

SOLLICITE des aides auprès du Conseil Général du Finistère, du SDEF, du Ministère de l'Intérieur, de la D.G.E. et de la C.C.P.A.

2.5.09 REAMENAGEMENT MAIRIE – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle que l'aménagement du rez de chaussée de la mairie et de la Poste est inscrit au budget 2009 de la commune.

Il précise que :

- 1) La Poste vient de notifier son refus de mettre en place un distributeur automatique de billet dans l'agence postale.
- 2) La société APAVE a réalisé le diagnostic accessibilité handicapés des locaux
- 3) Trois cabinets d'architectes ont été sollicités pour la mission d'étude
Résultat de la mise en concurrence, sur la base de 42 000 € H.T (50 000 € T.T.C.) de travaux :

Cabinet	Coût T.T.C	Coût H.T	% / coût des travaux
Atelier de l'Île	8 714.84	7 290,00	17.36
Tri-Angle architecture	7 176.00	6 000,00	14.29
Corre architectes	5 023.20	4 200,00	10.00

La commission d'ouverture de plis du 28 juillet a retenu la proposition du cabinet CORRE Architectes pour des honoraires (H.T.) de 10 % du montant final hors taxes des travaux.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

***ENTERINE la décision de la commission d'appels d'offres
AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette mission ainsi que les avenants à venir.***

3.5.09 CONVENTION MISE A DISPOSITION MAIRIE / PAROISSE

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente le projet de convention entre la commune et l'association diocésaine concernant la mise à disposition gracieuse du 14 place Eugène FOREST. Cette convention temporaire est conclue afin de permettre au cabinet de kinésithérapie de s'installer provisoirement au presbytère pendant la durée des travaux de construction de leur local.

Entre les soussignés,

La commune de PLOUGUIN en Finistère, représentée par Monsieur le Maire, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 30 juillet. Dénommée ci-dessous le propriétaire,

D'une part, et

L'association diocésaine de QUIMPER, dont le siège est sis 3 rue de Rosmadec à QUIMPER représentée par Monsieur Alain CHATEAU, curé e l'ensemble paroissial de LOC-MAJAN (PLOUGUIN), spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du 15 mai, dénommée ci-dessous le bénéficiaire,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La commune propriétaire met à la disposition de l'association diocésaine de QUIMPER pour la paroisse de PLOUGUIN, ce qui est accepté en son nom par Monsieur Alain CHATEAU, pour la durée ci-après indiquée, les locaux ci-après désignés et dans les conditions ci-après énoncées.

Etant entendu que cette mise à disposition est directement liée à une location par le bénéficiaire au profit du cabinet de kinésithérapie de la commune, pendant les travaux de construction des nouveaux locaux dudit cabinet, et que cette référence est déterminante pour leur engagement, sans laquelle, il n'aurait jamais été conclu. Les parties conviennent que cette convention est consentie dans le cadre des bonnes relations entre les intéressés.

1) Désignation

La commune de PLOUGUIN possède au 14 place Eugène FOREST des locaux comprenant trois salles dont l'accès se fait directement par la place Eugène FOREST.

2) Destination

Les locaux faisant l'objet de la présente convention devront servir au bénéficiaire, exclusivement aux besoins de la paroisse (réunions, accueil, catéchisme, etc).

3) Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de sept mois à compter du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 mars 2010.

L'occupation des locaux ne sera susceptible d'aucune reconduction même conventionnelle, à l'expiration de la durée fixée, l'échéance valant impérativement congé de plein droit.

Il est expressément convenu entre les parties, que la présente convention est liée à la convention de location précaire des salles paroissiales, signée ce jour entre l'association diocésaine et le cabinet de kinésithérapie de PLOUGUIN, pour une durée de sept mois du 1^{er} septembre 2009 au 31 mars 2010.

4) Charges et conditions

EN outre, cette convention est arrêtée sous les conditions suivantes que le bénéficiaire s'engage à exécuter et accomplir à peine de résiliation, savoir :

- a) prendre les locaux désignés ci-dessus dans leur état actuel, et en jouir suivant la destination convenu, sans pouvoir exercer aucune réclamation contre le propriétaire pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais entretien ou existence de servitudes apparentes ou occultes
- b) veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation dudit immeuble sans y commettre ni souffrir qu'il y soit aucun tort, ni dégradation, sous peine d'en répondre et de tous dépens et dommage – intérêts, de contracter toutes les assurances contre les risques professionnelles de son activité, les risques locatifs
- c) souscrire les polices d'assurances liées à son activité et à sa responsabilité civile et celles contre l'incendie
- d) supporter tous travaux qui pourraient être exécutés par le propriétaire dans les lieux dont il s'agit, pendant la durée du contrat
- e) acquitter toute contribution personnelle, impôt, taxe de toute nature auquel il pourrait être assujéti, notamment les charges sociales, salaires, et autres du fait de son activité, de telle manière que le propriétaire ne puisse en aucun cas être inquiété ni recherché en responsabilité ni en garantie du fait de l'activité du bénéficiaire ou de l'utilisateur (les impôts contributions, taxes et charges de toute nature auxquels l'immeuble peut et pourra être assujéti, resteront à la charge du propriétaire).

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette convention

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette convention

4.5.09 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE 2009

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de décision modificative n°1 étudiée et validée par la commission AXE I Des Projets adaptés à nos capacités du 20 juillet 2009.

Il s'agit de la prise en compte de :

- * l'acquisition du terrain de la ZA de Ker Eol II (120 000 €)
- * la modification et révision simplifiée du P.L.U. (6 000 €)
- * l'évolution du programme aire de jeux (5 000 €)

999 - Opérations non individualisées		
	Dépenses	
13	Acquisition de terrain	120 000,00
23	Travaux	5 000,00

000 - Opérations financières		
	Recettes	
1022	FCTVA	5 000,00
16	Emprunt	120 000,00

0904 - Modification révision du P.L.U.		
	Dépenses	
20	Frais d'étude et divers	6 000,00

10001 - Espace public		
	Recettes	
13	Subvention	6 000,00

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette décision modificative n°1 du budget commune 2009

5.5.09 DECISION MODIFICATION N°2 BUDGET EAU

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de décision modificative n°2 étudiée et validée par la commission AXE I Des Projets adaptés à nos capacités du 20 juillet 2009.

673	Titres annulés	200,00
7011	Vente d'eau	200,00

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette décision modificative n°2 du budget Eau 2009

6.5.09 PRESTATION DE FOURNITURE DE REPAS – RESTAURANT SCOLAIRE ET TARIFS 2009 2010

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente les résultats de l'ouverture des offres reçues pour la prestation de fourniture de repas pour le restaurant scolaire municipal.

Résultat de l'ouverture de plis :

Océane de restauration	2.087 € T.T.C. (enfant et adulte)
Scolarest	2.50 € T.T.C enfant
	2.77 € T.T.C. adulte

La commission a retenu la proposition de la société Océane de restauration pour un an renouvelable une fois.

Compte tenu de la non augmentation des tarifs de fourniture des repas il propose de laisser les prix des repas facturés au niveau de ceux de 2008 2009 pour l'année scolaire 2009 2010 :

1 et 2 ^{ème} enfant	3.14 €
A partir du 3 ^{ème} enfant	2.63 €
Adulte	4.97 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ENTERINE la décision de la commission d'appels d'offres
AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette prestation.
MAINTIEN les tarifs 2008 2009 pour l'année scolaire 2009 2010

7.5.09 CREATION D'UN MARCHÉ

Discussion

Roger TALARMAN, Adjoint au Maire, présente le projet de création d'un marché le mardi soir de 16 h 00 à 20 h 00 sur la place Eugène FOREST. Ce projet, qui a reçu l'aval de la commission AXE II Bien vivre ensemble à Plouguin est porté par Frédéric PAUL.

Il est proposé, dans la phase de test de septembre à décembre 2009, de ne pas demandé de droit de place aux commerçants s'installant sur le marché.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

CREE le marché le mardi soir

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à la mise en place de ce marché

NE CREE pas de droit de place pour le dernier trimestre 2009.

8.5.09 COMMISSION CONVENTION MAISON DE L'ENFANCE

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, rappelle que la convention liant la commune et l'association Familles Rurales pour la gestion de la Maison de l'Enfance vient à expiration le 31 décembre 2009.

La commission AXE III Bien vivre ensemble à Plouguin propose :

- 1) dans les différents modes de gestion : gestion directe, délégation de service public, convention, de retenir pour cette nouvelle période la convention.
- 2) de créer une commission chargée de la négociation et du suivi de cette convention. Etant directement intéressés à cette convention compte tenu de leur rôle, ou de leur relation, dans l'association Familles Rurales, Jean-Claude TALARMAIN, Yvonne CONQ ainsi que André YVINEC ne peuvent être membre de cette commission.

Membres de la commission : - Michel TROADEC
- Roger TALARMAIN
- Jean LAOT
- Christine SALIOU
- Françoise MELAC

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ENTERINE cette commission

9.5.09 REVISION SIMPLIFIEE et MODIFICATION DU P.L.U. – GEOLITT

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE II du 22 juillet et qui a reçu un avis favorable.

Il précise que, pour des questions de procédure, il convient de mener deux études conjointement, car la révision simplifiée ne peut avoir qu'un objet :

- 1) la modification du P.L.U., pour le classement en zone Nr de quelques zones Nh
- 2) la révision simplifiée du P.L.U. pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi située à l'ouest du bourg et son éventuelle extension.

Il rappelle que l'entreprise Géolitt ayant fait l'étude de la révision du P.L.U. depuis moins de deux ans il est possible de lui confier ces nouvelles missions.

La proposition de Géolitt est la suivante :

Modification	666.25 € H.T	796.84 € T.T.C.
Révision	3 446.50 € H.T.	4 122.01 € T.T.C
Total	4 112.75 € H.T.	4 918.85 € T.T.C.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le principe d'une modification et d'une révision simplifiée du P.L.U.

ADOpte la proposition GEOLITT pour ces deux missions

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à ces deux missions et à mettre en œuvre ces procédures

10.5.09 RETROCESSION LAOT QUINOU

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE II du 22 juillet et qui a reçu un avis favorable.

Il s'agit de régulariser une situation ancienne en remplaçant le domaine public dans son implantation réelle.

L'échange de terrain entre la commune et les consorts LAOT se fera à titre gracieux. L'ensemble des frais de bornage, de géomètre et d'acte (Maitre JEFFRAY) sont à la charge des consorts LAOT.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette proposition de rétrocession dans les conditions ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession**

11.5.09 RETROCESSION LAGADEC – RUE DU STADE

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE II du 22 juillet.

Actuellement la limite de la propriété LAGADEC rue du stade est, par endroit, à 70cm de la chaussée, ils proposent de la porter à 1.40m.

En contrepartie le mur existant (L20m H1m) sera à remonter en briques, les branchements eau, assainissement et pluviales seront également à reprendre, à la charge de la commune, dans la nouvelle limite de la propriété.

La commission voit un grand intérêt à cette rétrocession pour l'agrandissement du trottoir ou la création d'une bande cyclable dans la rue du stade

Les frais de géomètre et de Notaire (Maître DROUAL) seront à la charge de la commune. La rétrocession sera faite à titre gracieux.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette rétrocession dans les conditions ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession.**

12.5.09 LOTISSEMENT LEZ VRAZ – TRANSFERT DE VOIRIE -

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE II du 22 juillet et qui a reçu un avis favorable.

Il s'agit d'une convention de transfert des parties communes du lotissement dès la fin du chantier. Pendant la durée de réalisation des travaux la mairie sera associée au suivi du chantier. Le lotisseur n'aura pas besoin de créer une association syndicale.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce transfert de voirie à la commune

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à ce transfert

13.5.09 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
06/09	Cst MARZIN et JOSEPH	38 rue de Lanrivoaré	ZB 94p	833	LE HIR Mickaël
07/09	BLAINEAU	5 rue des prés	ZX 135	404	CASTEL, PEILLET
08/09	SCI HFL	Ker éol	ZB 474	813	LANDURE Frédéric
09/09	HALNA DU FRETAY	Lez Braz	ZR 68	18 124	SNC Foncier Conseil
10/09	Cst CHAPEL	25 rue des bruyères	YB 38	641	SEGALEN ,L'HOSTIS
11/09	SCI HFL	Ker éol	ZB 399 ZB 401	38 85	LANDURE Frédéric
12/09	TANGUY Philippe	Park Bras	ZB 451 ZB 443	731 878	DERGUINI, UGUEN

14.5.09 QUESTIONS DIVERSES

- Forum des associations de l'agriculture et du commerce le dimanche 6 septembre.
- Suite au départ de Madame Simone TRANVOUEZ, Madame Josiane SALAUN (représentant de l'A.D.M.R. sur la commune) est proposée comme membre du C.C.A.S.